

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02 décembre 2021
Date d'affichage : 02 décembre 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Dont pouvoir (s) : 01

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE HUIT DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEBOEUF, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ, Chantal QUERNIARD, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Pouvoirs de : Madame Céline RECHER à Madame Sandra LEBOURGEOIS
Absents excusés : Céline RECHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ENJALBERT

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA
2000 DE LA VALLEE DE SEINE AMONT**

Notre commune est concernée par les sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont (carte jointe).

Conformément aux articles L414 et R414 du code de l'environnement, il appartient au conseil municipal de désigner par délibération le représentant de la commune ainsi que son suppléant au comité de pilotage de ces sites.

Deux candidatures sont proposées au poste de titulaire : Madame SANCHEZ et Monsieur Alain LOEB ;
Le conseil municipal désigne avec 10 VOIX Madame Laëtitia SANCHEZ et 5 VOIX Monsieur Alain LOEB

TITULAIRE : Madame SANCHEZ

Deux candidatures sont proposées au poste de suppléant : Monsieur Bernard LEBOEUF et Madame DESABAYE Elodie ;
Le conseil municipal désigne avec 10 VOIX Monsieur Bernard LEBOEUF et 5 VOIX Madame Elodie DESABAYE

SUPPLEANT : Monsieur Bernard LEBOEUF

Pour extrait certifié conforme au registre.


La Maire
Laetitia SANCHEZ.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20211208-DB03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021